ART. UNIQUE N° 24

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

LIBÉRATION IMMÉDIATE ET INCONDITIONNELLE DE BOUALEM SANSAL - (N° 1021)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 24

présenté par

Mme Sebaihi, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE UNIQUE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Substituer aux alinéas 20 à 36 l'alinéa suivant :

« Appelle le Gouvernement de la République française, la Commission européenne et le Conseil européen, à demander au Gouvernement algérien un geste d'humanité en libérant Boualem Sansal, au regard de son état de santé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de modifier la tonalité de la résolution pour privilégier une approche diplomatique en appelant les autorités françaises et européennes à solliciter, avec responsabilité et dans un esprit de dialogue, un geste d'humanité de la part du Gouvernement algérien.

Dans le contexte actuel, toute escalade verbale ou tout affrontement symbolique risque de compromettre les chances d'obtenir la libération de Boualem Sansal. Une posture plus diplomatique peut ouvrir des canaux de négociation, en évitant d'envenimer une relation déjà complexe entre l'Algérie et la France. Cette stratégie s'inscrit dans une longue tradition de politique étrangère française fondée sur les droits humains, mais aussi sur le pragmatisme et la recherche de solutions concrètes.

L'amendement ne renonce donc en rien à la défense de la liberté d'expression. Il propose une

ART. UNIQUE N° 24

formulation plus susceptible de déboucher sur des résultats tangibles, en construisant les conditions politiques et humaines d'une libération rapide de Boualem Sansal.